

3 décembre 2021

Pour le monde du travail, des mesures souvent peu compréhensibles

Le Conseil fédéral a annoncé ce jour le renforcement des mesures destinées à lutter contre la cinquième vague de la pandémie. La recommandation « renforcée » de retourner au télétravail généralisé ainsi que l'obligation du port du masque sur tous les postes de travail occupés par plusieurs personnes viennent inutilement compliquer les activités économiques, ce alors que les plans de protection, qui ont pourtant fait leurs preuves, sont délibérément ignorés. Cela ne contribue pas à la compréhension du système.

Le Centre Patronal considère que l'application du critère retenu en août dernier par le Conseil fédéral, soit l'occupation des lits de soins intensifs, doit demeurer le seul élément déclencheur pour renforcer ou non les mesures. Cela suppose évidemment le maintien des capacités hospitalières dédiées, voire leur renforcement progressif ; or ce n'est pas la tendance que l'on peut observer depuis le début de la crise. Pour l'heure, malgré l'augmentation du nombre de cas, l'occupation des lits ne commande pas que des mesures supplémentaires soient imposées.

Durant l'année écoulée, le discours des autorités sanitaires a presque systématiquement été de nature alarmiste. Face à la vague actuelle, il n'y a pas lieu de surréagir mais bien au contraire d'apprendre à vivre avec la maladie dont on voit bien qu'il semble très délicat, sinon impossible, de se débarrasser par des mesures de protection. Dans ce contexte, la stratégie doit demeurer celle de maintenir les activités – non seulement économiques, mais aussi sociales et dans le domaine de la formation – et ce aussi largement que possible, même si le virus continue à circuler.

Dès lors, sans même que les plans de protection mis en place dans les entreprises soient évoqués ou pris en considération, il semble incompréhensible de revenir en arrière, de recommander le télétravail de manière plus appuyée, d'imposer le port du masque sur tous les postes de travail occupés par plusieurs personnes et de réintroduire des restrictions pour la restauration ainsi que certaines activités nocturnes. Pourtant, ces plans, mis en œuvre parfois à grand frais par les entreprises, ont fait leurs preuves. Rien n'indique que les postes de travail soient un lieu de propagation accrue de la maladie.

Enfin, le Centre Patronal salue la suppression des quarantaines pour entrer en Suisse. Elle est indispensable pour permettre au secteur touristique de poursuivre son activité en une période de l'année qui revêt pour lui une grande importance, comme pour préserver la vie sociale et familiale des personnes domiciliées en Suisse et qui ont des relations à l'étranger.

Pour tout renseignement complémentaire :

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
F +41 58 796 33 11
info@centrepatronal.ch

Christophe Reymond, directeur général
Jean-Hugues Busslinger, membre de la direction

079 621 12 05
079 279 76 42

Kapellenstrasse 14
Postfach 5236
3001 Bern
T +41 58 796 99 09
F +41 58 796 99 03
cpbern@centrepatronal.ch

www.centrepatronal.ch